

Michel BRAND'HONNEUR, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque(XIe-XIIe siècle)*

Christophe Amiot

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1636>

ISBN : 978-2-7535-1485-0

ISSN : 2108-6443

**Éditeur**

Presses universitaires de Rennes

**Édition imprimée**

Date de publication : 20 mars 2002

Pagination : 163-166

ISBN : 978-2-86847-708-8

ISSN : 0399-0826

**Référence électronique**

Christophe Amiot, « Michel BRAND'HONNEUR, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque(XIe-XIIe siècle)* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 109-1 | 2002, mis en ligne le 20 mars 2004, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1636>

---

propos tient largement au choix initial de se situer sur le terrain de l'idéologie, sans en ignorer les pièges. Les visages successifs de cette dernière sont mis en relation avec l'état des structures politiques et avec les attentes des détenteurs du pouvoir. Le caractère hétéroclite et fragile de la plupart de ces constructions légitimantes est bien souligné. Longtemps confinés à des cercles étroits, ces mythes fondateurs se sont avérés incapables de nourrir l'imaginaire des masses avant le printemps des peuples du XIX<sup>e</sup> siècle.

Hervé MARTIN

BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2001.

Sous un titre un peu déroutant mais qui reflète bien les conclusions de sa recherche, Michel Brand'Honneur nous offre une version condensée et retouchée de sa thèse d'histoire médiévale, dirigée par le professeur André Chédeville et soutenue en 1998 à l'université de Haute Bretagne, sous le titre *Le château et la motte du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, une clef d'analyse de la société féodale. L'exemple du comté de Rennes*.

La zone d'étude, le comté de Rennes, est entendue dans ses limites de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, telles qu'il est possible de les restituer, ce qui porte l'auteur à exclure de son territoire l'évêché d'Alet et le Porhoët, soit toute la partie ouest de la future *baillie* de Rennes telle qu'on l'entendra au XIII<sup>e</sup> siècle. Le premier chapitre s'ouvre par une présentation des méthodes de prospection, utilisant les anciens inventaires complétés par une étude systématique des cadastres napoléoniens, parcellaires et toponymes. Chaque site a fait l'objet d'une visite sur place, démarche fastidieuse s'il en est, mais indispensable et gage du sérieux de ce travail. Elle a permis le relevé d'un bon nombre de sites dont 39 plans schématiques viennent illustrer le propos. L'importance des sources jusqu'aux années 1250 (près de 2000 pièces) relayées à partir du XV<sup>e</sup> par les aveux font de ce territoire une région privilégiée par rapport à d'autres parties de la Bretagne. L'analyse très approfondie de ces dernières a permis à M. Brand'Honneur de réunir une masse d'informations impressionnante sur les lignages de chevaliers et le contexte politique.

Les deux sources, archéologique et historique, trop rarement associées et souvent traitées l'une au détriment de l'autre, comme l'indique l'auteur dans son introduction, tendent ici à être mises sur le même plan. Les lignages de chevaliers qui apparaissent dans les sources et les petites seigneuries de l'époque moderne ont constitué « un élément capital pour le repérage des mottes ». En effet l'association d'une figuration cadastrale caractéristique, d'un manoir post médiéval avec une seigneurie et la présence d'un lignage au XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle autorise M. Brand'Honneur à faire figurer le site dans son inventaire. On retiendra que celui-ci offre la plus forte concentration, jusqu'à quatre fois supérieure à celles d'autres régions, où l'ensemble de ces informations n'ont pas été croisées.

Toujours dans son premier chapitre, après avoir défini la motte, M. Brand'Honneur, présente les morphologies observées. La plus fréquente correspond à une butte de terre, artificielle ou utilisant partiellement un relief, de 25 m de diamètre à sa base pour une hauteur de 5 à 6 m, entourée d'un fossé sec de 6 m de large et 2 à 3 m de profondeur souvent amoindrie par le comble-

ment, ce bien entendu avec de multiples variantes. Leur assiette ne profite dans la plupart des cas « ni des cours d'eau, ni des dénivelés naturels pour renforcer leur défense » et les levées qui cernent certaines d'entre elles ne se distinguent guère des talus des champs voisins. Ces observations conduisent M. Brand'Honneur à considérer que ces mottes n'offrent guère d'efficacité au point de vue militaire ou stratégique et que leur défense reste plutôt symbolique. Face à cette forte majorité de site, 5 % du corpus se distingue par une puissance militaire réelle, liée à un positionnement sur un escarpement ou un éperon barré. La taille de ces mottes est également plus massive. Ces dernières (Aubigné, Chevré, Soulvache...) liées dans leur très grande majorité à des centres de pouvoirs sont qualifiées par l'auteur de châteaux.

La suite du propos nous éclaire sur le titre de l'ouvrage en créant le lien, de façon fort pertinente, entre l'entité composée par la motte, les bâtiments de sa basse-cour et le manoir. Cette hypothèse originale fait de ce qu'il est d'usage de désigner sous le nom de « château à motte » sans puissance militaire et politique l'antécédent direct du manoir, que M. Brand'Honneur qualifie de « manoir à motte », lui refusant le qualificatif de château. Sa mention dans les sources sous les termes *manerium* et *hebergamentum* le distingue du *castrum*, *castellum* et *oppidum* désignant indifféremment la forteresse centre de pouvoir, seule à pouvoir être désignée sous le nom de château.

C'est l'étude de ce dernier qu'aborde le second chapitre, mettant en évidence les pièges liés à la lecture des seules sources. Par exemple, le château de Rennes, centre du comté, qu'on a tout lieu de croire antérieur au x<sup>e</sup>, est représenté sous forme d'une motte sur la broderie de Bayeux relatant son attaque en 1064, alors qu'il n'apparaît dans les sources qu'en 1128. Pour M. Brand'Honneur, l'ensemble du réseau castral du Rennais, au moins 11 sites, est en place dès 1050, avec seulement deux châteaux construits dans la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle et un dernier, Saint-Aubin-du-Cormier, en 1225. Les plus anciens s'élevant sur des sites déjà fréquentés au haut Moyen Âge, sinon antérieurement, dotés de sanctuaires et dans des lieux fortement marqués par la topographie. Selon l'auteur, ces châteaux se distinguent des fortifications des périodes antérieures par la présence de mottes et de tours dont la mise en évidence s'avère cependant délicate faute de fouilles ; ces deux éléments deviennent alors le modèle symbolique du pouvoir dont vont s'emparer par la suite les chevaliers de paroisse pour en doter leurs manoirs.

Dans son troisième chapitre M. Brand'Honneur montre dans quel contexte sont apparus les châteaux du pays Rennais. On retiendra principalement la lutte entre le comte de Rennes et le comte de Nantes dans les années 970-1030, à l'origine de la création de Châteaubriant, Châteaugiron, Martigné (-Ferchaud) et Marcillé (-Robert). Une seconde période de lutte entre le comte de Rennes et les Normands, qui voit vers 1009-1047 le déplacement de la frontière nord-est du comté au profit de cette dernière, vient remettre en question un réseau castral ancien (Villavran, Orange) et favoriser la création du château de Fougères à la fin du conflit, au profit d'un proche de Conan II.

M. Brand'Honneur développe ensuite le difficile problème de la fidélité des seigneurs châtelains, reconnaissant le rôle du comte dans la construction des grands châteaux, sans toutefois refuser à ces derniers une autonomie, certes limitée, qui transparait notamment dans les mentions de *possessor castri* dont les honorent les sources. En effet, selon l'auteur, seuls les châteaux de Combourg et peut-être Dol, ont pu être édifiés par le lignage des puissants vicomtes d'Alet lors d'une période de trouble sans l'autorisation du comte. Cette démonstration de puissance contrecarrée ultérieurement par le duc sera sans doute à l'origine de

leur déclin. Cette vision qui fait du comte l'auteur du réseau castral majeur, s'oppose à la notion d'anarchie féodale, mais nécessite de laisser en marge les « manoirs à motte » exclus des enjeux politiques. Selon M. Brand'Honneur les seuls lignages susceptibles de défier l'autorité du comte furent les vicomtes placés nettement au-dessus des seigneurs châtelains dans la hiérarchie sociale.

Dans son quatrième chapitre l'auteur confirme le lien manoir à motte/chevalier, déjà remarqué dans le Grand Ouest par J.-C. Meuret et D. Pichot. Après une recherche minutieuse ayant élucidé les changements toponymiques, les disparitions ou les transferts de site, il apparaît que dans le pays Rennais les trois quarts des sites de motte peuvent être attribués à un lignage du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle. La définition du statut de chevalier, si différemment perçu par les historiens, prend ici toute son importance. Elle ne peut se limiter aux seules mentions des sources, la plupart du temps religieuses dont la vocation n'est pas de mettre en avant un état connu de tous à l'époque. L'auteur réfute la basse extraction des chevaliers de château, *militēs castrī*, tout en reconnaissant que la frange inférieure de ce groupe social fût sujette à renouvellement, comme elle devait l'être plus tard.

Au chapitre suivant, l'auteur note que l'adoption du droit d'aînesse paraît s'être développée par paliers, tout d'abord chez les chevaliers en charge d'un château comtal, ce, pour éviter une dilution de l'autorité publique. Cette modification du régime de succession confère à ces derniers une puissance bien supérieure à celle des simples parentés de chevaliers de manoir qui usent encore du partage égal dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Cette évolution trouve sa formalisation en 1185 dans la rédaction de l'*Assise du comte Geoffroy*.

M. Brand'Honneur prolonge son étude sur le statut des chevaliers de manoirs par l'observation de l'environnement de leur résidence. Il illustre leur vocation d'entrepreneurs ruraux par l'impulsion donnée aux infrastructures créatrices de revenus qui viennent compenser la perte de ceux tirés des églises. Plus de la moitié de ces « manoirs à motte » est associée à des moulins attestés parfois dès le XI<sup>e</sup> siècle et dotés d'un droit de ban. Ils s'accompagnent le plus souvent d'étangs et de digues. Comme J.-C. Meuret, M. Brand'Honneur a repéré la présence de parcelles ovales de tailles variables (4 à 40 hectares) destinés à la pâture des chevaux. Un utile tableau, placé en annexe, met en évidence les différents éléments accompagnant les « manoirs à motte ». Par ailleurs, il apparaît que, contrairement aux châteaux, ces « manoirs à motte » semblent avoir eu un rôle moindre dans la fondation des bourgs.

Le sixième et dernier chapitre qui précise le contexte géographique et historique montre que la réforme grégorienne a entraîné un transfert massif des biens ecclésiastiques détenus par les parentés de chevaliers, notamment les églises paroissiales, au profit des abbayes au cours de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle et jusqu'aux années 1130. Ce transfert a constitué une perte importante de prestige et de pouvoir pour les chevaliers de manoirs, qui ne conservent guère que quelques privilèges dans ces églises paroissiales. Il ne touche que dans une moindre mesure les seigneurs châtelains forts d'un patrimoine plus important et plus diversifié. M. Brand'Honneur voit dans ce transfert, qui, comme le montrent les sources ne s'est pas fait sans heurts, l'origine de l'érection des mottes et de leur implantation en périphérie de paroisse ou dans des zones de *forestae*, territoires jouissant jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle d'un statut particulier. Plus de 52 % des mottes sont en effet implantées à la périphérie des paroisses existantes au XI<sup>e</sup> siècle, leurs constructeurs visant à s'éloigner des centres paroissiaux afin de se soustraire à l'encadrement ecclésiastique. Cette hypothèse expliquerait l'absence de mottes observée dans le comté de Rennes sur les territoi-

res contrôlés par les moines et dans les régaires ecclésiastiques, et réfuterait également le rôle de la motte en matière de défrichement.

L'imposante annexe 2, qui occupe un dixième de l'ouvrage, offre un inventaire des mottes par communes avec une mise en évidence des lignages qui les détiennent. La connaissance de ces derniers est résumée dans quelques 34 tableaux généalogiques qui viennent s'ajouter à ceux figurant dans le texte. Cet inventaire complète celui publié en 1990, par le même auteur (*Les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1990). Il est regrettable que les impératifs d'édition aient obligé à la suppression des sources de cette annexe et de près des deux tiers des relevés de sites figurant dans la thèse. Un renvoi aux relevés inclus dans le corps du texte eût été pratique.

Au total, M. Brand'Honneur nous offre, sur la base d'une étude rigoureuse des sources et des lieux une vision renouvelée du château, du manoir et de la société chevaleresque aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. S'inscrivant parfois en contradiction, souvent volontairement un peu en recul par rapport aux travaux ayant contribué à la connaissance du phénomène au cours de ces vingt dernières années, ce travail suscitera sans doute des commentaires, preuve qu'il aura alors rempli sa vocation première.

Christophe AMIOT

CHAUOU, Amaury, *L'idéologie Plantagenêt. Royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection « Histoire », 2001, 324 pages.

Amaury Chauou offre ici, à destination d'un large public, la version remaniée et préfacée par Hervé Martin de la thèse qu'il a soutenue à l'université de Rennes 2 Haute Bretagne en janvier 2000. Dans cette étude dense, l'auteur s'est employé à cerner et à analyser la naissance et la diffusion aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles de « L'idéologie Plantagenêt », soit « les thèmes et les schémas idéologiques en rapport avec la fonction monarchique, qui ont pu servir la construction de l'État Plantagenêt » (p. 24). Face à une idéologie royale capétienne en plein essor et dans un contexte d'affirmation des monarchies féodales, Henri II Plantagenêt, promu roi d'Angleterre dans un pays à peine sorti des affres de la guerre civile et à la tête d'un ensemble de possessions continentales, a en effet rapidement ressenti la nécessité de forger une idéologie cohérente qui lui permettrait de légitimer son pouvoir et de souder autour de sa personne l'aristocratie sur la totalité de ses domaines. Pour répondre à cet enjeu de taille, la figure d'Arthur, chef breton du VI<sup>e</sup> siècle devenu personnage légendaire en particulier sous la plume de Geoffroy de Monmouth, a été mobilisée et l'imaginaire qu'il véhiculait récupéré afin de servir les intérêts politiques de la dynastie. À la suite des travaux de Jacques Krynen ou de Colette Beaune pour la France, A. Chauou s'est donc attaché à une étude des idées et des représentations politiques au sein du vaste espace Plantagenêt.

Pour ce faire, outre une bibliographie abondante (plus de 600 titres tant en français qu'en langues étrangères!), l'auteur a dépouillé la production littéraire de la cour Plantagenêt, foyer culturel de toute première importance dans l'Occident des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Lourde tâche tant les sources sont nombreuses et variées : chroniques célébrant les ancêtres de la dynastie ou Henri II lui-même, écrits politiques de Jean de Salisbury et d'Étienne de Fougères, poèmes histo-